

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

DEL2025_56

**Objet : Adhésion 2025 Initiative
Pays d'Arles**

RÉPUBLIQUE
LIBERTÉ

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 013-200035087-20250320-DEL2025_56-DE



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la Bergerie à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 14 mars 2025.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, Mme Solange PONCHON, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Eric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, Mme Annie CORNILLE, M. Jean-Marc DI FELICE.
Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARES.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Pierre FERRIER, M. Christian REY.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angelique YTIER-CLARETON.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne COUDERC-VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, Mme Cécile MONDET, M. Dominique ALIZARD.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), Mme Adélaïde JARILLO (*donne pouvoir à Mme Solange PONCHON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à Michel PECOUT*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne COUDERC-VALLET*).

ABSENT :

Pour la commune de Châteaurenard : M. Bernard REYNES

Secrétaire de séance : Michel GAVANON

M. le vice-président en charge du Développement Economique expose que l'association Initiative Pays d'Arles (IPA) propose un dispositif d'accompagnement et de financement pour la création, la reprise et le développement d'entreprise sur le territoire du Pays d'Arles. Elle apporte son soutien par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt, par l'accompagnement et le parrainage des porteurs de projet, ainsi que par le suivi technique des activités financées.

Ce dispositif permet de stimuler, de sécuriser la création d'entreprise et de réduire le taux d'échec des jeunes entreprises dans les premières années de leur activité.

En 2024, IPA a assuré une forte activité sur le territoire de Terre de Provence à travers 209 personnes accueillies, dont 57 qui ont concrétisé leur démarche dans un projet individuel ou collectif.

La commission développement économique réunie le 26 février 2025 et le bureau communautaire du 6 mars 2025 se sont prononcés favorablement sur le renouvellement de l'adhésion à IPA, pour un montant de 44 932 € correspondant à 0,75 € par habitant (Insee, RP 2021).

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de Terre de Provence à Initiative Pays d'Arles pour l'année 2025 pour un montant de cotisation de 44 932 €

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2025,

VU l'avis favorable de la commission développement économique du 26 février 2025 et du bureau communautaire du 26 février 2025,

CONSIDERANT la volonté de Terre de Provence de soutenir la création d'entreprises et de poursuivre son partenariat avec l'association Initiative Pays d'Arles,

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de Terre de Provence à l'association Initiative Pays d'Arles pour l'année 2025, pour un montant de cotisation de 44 932 € pour l'exercice 2025,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à faire procéder au versement de cette somme au crédit de l'association,

AUTORISE la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de partenariat ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

PRÉCISE que la dépense correspondante est inscrite au budget principal compte 65748 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice :	42
Votants :	41
Votes pour :	41
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Eyragues, le 20 mars 2025,

Pour Extrait Conforme
La Présidente,
Corinne CHABAUD

